



L'ÉDITO

DU PRÉSIDENT

Gérard Bekerman

Une belle histoire à l'horizon...

Au mois d'août dernier, Aviva monde a pris la décision de vendre sa filiale française, notre partenaire historique depuis 1976. Respectons cette décision. Ne regrettons pas le passé. Notre modèle, conçu par les adhérents, pour les adhérents, s'est imposé comme la référence dans le paysage de l'assurance vie en France. Avec 760 000 adhérents représentant une épargne sous gestion approchant 60 milliards en valeur de capitalisation, le contrat Afer est l'un des meilleurs du marché. Il le restera, nous en prenons l'engagement.

Notre futur partenaire sera Aéma, sous réserve de l'accord des autorités administratives et de la préservation des intérêts des adhérents. Aéma est une institution puissante désireuse de construire et d'aller de l'avant avec nous dans le respect du vrai paritarisme. Ce nouveau partenaire est solidement ancré dans le monde mutualiste. Il possède des valeurs profondes qui sont aussi les nôtres. Ces valeurs forment un socle qui nous rapproche. Lui et nous partageons une culture de dialogue.

En matière d'épargne, l'univers capitaliste a ses atouts. Les mondes associatif et mutualiste, eux, ont des vertus. Nos chemins se croisent, c'est une grande chance et une opportunité : nos ADN convergent dans les principes fondamentaux. Comme on dit en probabilité, c'est une convergence presque sûre. Saisissons-la pour que notre confiance réciproque convertisse ce *presque sûr* en certitude absolue. Une nouvelle histoire est à écrire. Avec les adhérents. Pour les adhérents.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du Conseil d'Administration,
je suis heureux de vous présenter le rapport d'activité 2020.

LA VIE DE L'AFER EN CHIFFRES

■ Nous comptons aujourd'hui 756 620 adhérents.

Après les records historiques de 2018 (32 243 adhérents), et de 2019 (29 525 nouveaux adhérents), seulement 13 348 adhérents nous ont rejoints en 2020. Il s'agit sans doute d'une manifestation d'inquiétude dans le contexte sanitaire que nous avons connu dès le début de l'année et de soucis, passés, liés à la migration informatique menée par Aviva France.

L'âge moyen des nouveaux adhérents est de 41 ans. Plus du tiers ont même moins de 30 ans. Ce flux continue de rajeunir chaque année la communauté des adhérents dont l'âge moyen est de 58 ans. On est de plus en plus jeune à l'Afer.

La durée de détention du contrat reste longue : 19 ans. Quand on est à l'Afer, on y reste !

■ L'encours des contrats s'établit à 54,4 milliards d'euros.

- Quelque 2 milliards d'euros ont été collectés
- L'encours sur les supports en unités de compte s'élève à 11,7 milliards €
- Les rachats partiels ont été stables à 1,3 milliard €
- Les rachats totaux ont concerné 6 346 adhérents pour 174 millions € de prestations
- Le nombre de décès se situe à 10 622 pour plus de 1,7 milliard €. Près de 550 millions d'euros sont réemployés. Plus d'un tiers des capitaux-décès sont réinvestis par les bénéficiaires. Je dirais qu'à l'Afer, notre épargne prolonge notre vie au-delà de l'existence en faveur de nos proches et ceux que nous avons voulu désigner. L'assurance vie est une épargne altruiste
- La collecte nette est négative et s'établit à 1,1 milliard €

Dans le contexte de la cession d'Aviva France, notre Association entend renouer avec le développement de ses meilleures années et sera attentive à ce que son nouveau partenaire assureur mette en œuvre les moyens adaptés pour retrouver le rythme de développement qu'elle a connu jusque-là. Une chance s'ouvre pour l'Afer.

■ Le nombre d'actes de gestion atteint 2 millions avec une progression importante dont plus de la moitié en ligne.

Nous avons un nouveau site internet, ouvert à tous, ergonomique, performant, sécurisé, adapté aux différents écrans, pour les adhérents comme pour les conseillers qui les accompagnent au quotidien : www.afer.fr. L'audience y est particulièrement forte : 1,6 million de visites, 613 000 visiteurs, 3,1 millions de pages vues.

- 134 120 rachats partiels ont été réalisés par 50 185 adhérents ; 6 867 adhérents ont sollicité une avance et 12 591 adhérents ont remboursé leur avance en cours.

- **23 978** adhérents ont utilisé l'option dynamisation ou l'option sécurisation
- quelque **328 000** adhérents détiennent au moins une unité de compte
- **7 328** adhérents ont demandé à changer de conseiller illustrant si besoin en était à quel point cette liberté de choix, à tout moment, reste précieuse. À l'Afer, on aime être libre.

Cette gestion a été assurée dans le cadre paritaire du Gie Afer. Notre Gie est un extraordinaire outil de gestion. Moins de 200 salariés font « tourner la maison » avec dévouement et efficacité. Il est un modèle du genre. Vive notre Gie Afer !

OFFRE ET PERFORMANCES 2020

- Dès la première heure, nous avons cru en l'Eurocroissance. À nous seuls, nous représentons quelque 15 % du marché national.
- Par ailleurs, l'enjeu Retraite est essentiel; n'oublions pas que c'est le R de l'Afer. Nous sommes convaincus que la réussite du PER se fera avec l'assurance vie et non contre elle.
- Notre PER Afer offre une gouvernance autonome, des supports qui lui sont propres, des frais au meilleur niveau.
- Avec **1,70 %**, net de frais de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux, la performance du fonds en euro pour 2020 reste l'une des meilleures du marché. Ce taux a été possible grâce à une reprise de provision pour participation aux bénéficiaires de 81 millions, laissant un encours de PPB de 269 millions, une sorte de « réserve », acquise aux adhérents pour le futur.
- Les performances des UC en 2020 sont contrastées à l'image des marchés quand on considère que le CAC a chuté de 7,14 %, que le Dow Jones a gagné 7,25 %, 16,26 % pour le SP500 et même 45 % pour le Nasdaq où s'illustrent des sociétés telles que Apple, Microsoft, Facebook ou Amazon.

Sur les 15 UC, 6 ont une performance positive; figurent notamment Afer Actions Amérique (+16,2 %) et Afer Premium, gérée par la Maison Rothschild, qui frôle les 8 % de hausse. 9 UC ont vu leur valeur liquidative baisser. À notre futur partenaire, nous disons : écoutez davantage l'Afer, ses adhérents, soyez réactif. Comment ne pas l'être lorsque le CAC a connu un plus haut à 6 111 le 19 février 2020 et un plus bas à 3 662 le 16 mars. Agissez en architecture ouverte, prenez les meilleurs gérants dans leur domaine, car, comme à l'école, on ne peut pas être le meilleur dans toutes les disciplines! La diversification des gérants et des supports est le salut d'une saine gestion.

Notre Comité de surveillance de la gestion des fonds, le CSGF, a recommandé plus de réactivité dans la gestion financière, à commencer par la nécessaire réalisation de plus-values quand les marchés étaient au plus haut. Notre vigilance s'est heurtée à la responsabilité d'Aviva France, qui eût été bien avisé de s'en inspirer davantage. Avec le recul, nous avons eu raison de faire prévaloir nos vues. Tout le poids de l'Association, de ses experts, ses conseils,

ses Administrateurs sera nécessaire dans une nouvelle relation avec le futur partenaire assureur.

LA SAUVEGARDE DES FONDS EN EURO

L'Afer croit dans le fonds en euro. Quand on regarde l'évolution des taux d'intérêt, notre confiance est encore plus vive. Les problèmes d'hier seront les solutions pour demain. Il ne sera jamais question à l'Afer de limiter autoritairement les versements sur le fonds euro. Nous privilégions la pédagogie, la transparence. Les investissements en unités de compte doivent être le fruit d'un choix éclairé, librement consenti. On n'obtient rien dans la contrainte. Seule une approche didactique portera ses fruits et profitera progressivement et durablement aux supports en unités de compte.

La diversification des gérants s'est poursuivie avec des partenaires aussi solides qu'Ardian, BNP Paribas Asset Management, Rothschild & Co Asset Management Europe, Lyxor et d'autres prochainement.

LA DÉFENSE DES ÉPARGNANTS

2020 aura été une année riche d'avancées mises en œuvre au profit des adhérents :

- L'axe prioritaire de défense des adhérents s'est exercé auprès des pouvoirs publics au titre de la protection du cadre fiscal et juridique de l'assurance vie. Cette année encore, plusieurs députés ont tenté de s'y attaquer lors de l'examen à l'Assemblée nationale des textes budgétaires.

À l'heure de la crise, sanitaire et économique, l'Afer a considéré que cette tentative était indécente. C'était méconnaître la nature juridique du contrat lié au capital-décès garanti. L'Afer a combattu cette remise en cause en alertant gouvernement et élus. Elle a été entendue et aucun des amendements portés n'a été adopté. Le rapporteur général et député Laurent Saint-Martin, s'engagera même, lors des Assises de l'Épargne organisées par l'Afer en décembre 2020, à ne pas modifier la fiscalité de l'assurance vie.

Ces Assises, qui constituent un événement incontournable chaque année, a réuni trois personnalités : l'ancien président de la BCE, Jean-Claude Trichet, qui mit en avant la nécessité de mettre fin aux refinancements massifs des banques centrales, le député Laurent Saint-Martin, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée, favorable à la stabilité des règles fiscales, et Lionel Corre, responsable des Assurances à Bercy, défenseur des fonds en euro au service d'une économie productive.

- **L'Afer a tenu à soutenir le plan de relance pour garantir la place de l'épargne et le respect des épargnants**

Le 19 octobre 2020, les principaux représentants du monde de l'entreprise, du secteur financier et des épargnants étaient réunis à Bercy, autour du ministre Bruno Le Maire, afin de lancer le label « Relance », décerné aux fonds d'investissement de nature à mobiliser des ressources

nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises.

L'Afer y était bien sûr présente et apportera son plein soutien à cette démarche qui vient compléter les engagements qu'elle a déjà souscrits au profit de l'économie et des entreprises françaises.

NOUVEAU PARTENAIRE : UNE CHANCE À SAISIR

L'Afer ne peut que saluer le chemin parcouru avec son partenaire. Ce mariage fut fructueux et la famille s'est agrandie de plus de 760 000 membres en moins d'un demi-siècle. Sur une telle période, performance et qualité du service se sont conjuguées pour nous donner satisfaction et favoriser la formidable croissance de l'Association.

Dès l'annonce de la possible vente d'Aviva France, l'Afer s'est mise en ordre de marche pour préserver l'intérêt des adhérents. Nos engagements contractuels réservent en effet à l'Association le contrôle du plein respect des intérêts des adhérents et elle sera consultée pour donner son avis. Rien de plus normal quand on considère que l'Afer est le premier client au monde d'Aviva Plc et représente plus de la moitié de son chiffre d'affaires en France.

De nombreuses petites fées se sont penchées sur nous. L'Afer attire. Soyez, chers Adhérentes et Adhérents, assurés d'une chose : le nouveau partenaire qui sera choisi sera le meilleur pour nous. Il comprendra la richesse d'un échange ouvert, authentique et constructif. Il respectera notre ADN associatif, j'allais dire mutualiste, notre liberté, le vrai paritarisme fondé sur l'écoute et le dialogue, la concertation, la performance du fonds général, la diversification des unités de compte, une finalité humaine, vivante, responsable de notre épargne pour l'économie verte, les nouvelles technologies, l'économie des seniors, l'ISR, la relance de notre économie pour une France prospère et pour des épargnants qui ont raison d'exiger une bonne rémunération du fruit de leur travail.

L'Afer est convaincue de la force de son modèle car elle place l'adhérent au centre de ses préoccupations. Demain, encore plus qu'hier. Voilà pourquoi nous abordons avec confiance cette nouvelle page de notre histoire. Quand on représente un mouvement de 760 000 adhérents et une épargne de 60 milliards sous gestion, on a le droit d'exiger une absolue priorité : la défense de nos intérêts.

Vive l'Afer!

LA PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES (PPB)

Chaque année, une partie des revenus de notre Fonds Garanti peut être affectée à la PPB.

Son objectif est de lisser le Taux Afer dans le temps et de constituer des réserves avec un souci de précaution.

Doter la PPB revient à diminuer le taux de l'année. La reprendre contribue à l'augmenter.

À ce jour, notre PPB représente 269 millions €. Ce montant est rémunéré et contribue au Taux Afer.

Après une première dotation de 80 millions € en 2014, une reprise de 5 millions € en 2019 et 81 millions € en 2020, son échéancier est le suivant :

ÉVOLUTION DE LA PPB LIBRE (DITE PPE)							
En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Solde à l'ouverture	0	80	142	248	355	355	350
Dotation	80	62	106	107	-	-	-
Reprise	-	-	-	-	-	5	81
Solde à la clôture	80	142	248	355	355	350	269

Source : CSGF Afer

La PPB Afer appartient aux adhérents et est distribuée au plus tard dans les 6 années suivant sa constitution au lieu de 8 ans pour le « marché ».



Retrouvez plus d'informations sur le site de l'Afer
<https://www.afer.fr/support/fond-euro/>
 en téléchargeant la dernière situation du Fonds Garanti

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION RAPPORT COMPTABLE ET FINANCIER

COMPTES ANNUELS 2020

L'exercice 2020 a été marqué par les conséquences de la crise sanitaire mondiale qui, sans entraver l'activité de l'Association, a exigé un effort sans précédent d'adaptabilité et de créativité pour qu'elle continue à assurer pleinement ses missions, dans l'intérêt des adhérents.

Cet exercice marque également l'entrée en vigueur du Règlement N°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables sur les Associations, qui n'a toutefois pas de conséquences significatives sur l'établissement des comptes de l'Afer.

PRODUITS

En 2020, les produits d'exploitation se sont élevés à 8 356 742 €, alors qu'ils étaient de 10 111 747 € en 2019, soit une diminution de 1 755 005 €. Cela représente néanmoins une performance très satisfaisante, puisque l'exercice 2019 avait bénéficié d'un produit non récurrent de 2 109 684 € lié au remboursement des frais exposés dans le cadre de la procédure de restitution.

Les produits se décomposent essentiellement en :

- **531 280 €** au titre des droits d'entrée, en augmentation de 364 000 € par rapport à 2019, en partie grâce à la prise en charge des gratuités de droits d'entrée sur les contrats Afer 100, obtenue de l'assureur.
- **7 744 684 €** au titre de la dotation d'audit et de fonctionnement, qui reste stable (-1,15 %) par rapport à 2019. Celle-ci est assise sur la valeur des provisions mathématiques au 31 décembre 2020.

CHARGES

Les charges d'exploitation diminuent de 1 403 275 € par rapport à l'exercice 2019 pour un total de 8 042 840 €.

Une approche analytique des charges permet les commentaires suivants :

1. Assemblée générale

L'assemblée générale s'est tenue à huis clos, en raison de la crise sanitaire, mais les dispositions prises ont permis à un grand nombre d'adhérents d'y assister à distance.

Les dépenses engagées en 2020 ont été de 886 796 €. L'Assemblée Générale 2019 avait, quant à elle, coûté 955 237 €.

2. La « Lettre de l'Afer »

Trois « Lettre de l'Afer » (n° 114, 115 et 116) ont été envoyées. Elles ont coûté en 2020, hors affranchissement : 380 844 € contre 404 865 € en 2019.

3. Soirées Afer

Les Soirées Afer et d'autres événements (Assises de l'Épargne,...) ont été organisés, selon les possibilités laissées par le contexte sanitaire, pour les adhérents.

Ces événements représentent un coût de 886 321 € en 2020, contre 1 055 080 € en 2019.

4. Conseil d'Administration

Le total des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration est de 1 639 000 € TTC sous forme d'honoraires, de 627 789 € sous forme de salaires, charges sociales comprises, et de 48 000 € au titre des indemnités de présence au Conseil d'administration. Ces rémunérations sont conformes au budget 2020 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elles sont sans aucune incidence sur les frais de gestion et sans conséquence sur le taux de rémunération du Fonds Garanti.

5. Comité consultatif

Les dépenses engendrées par les activités du Comité consultatif de l'Association représentent 41 136 €.

6. Comité des Sages

Les dépenses engendrées par l'activité du Comité des Sages représentent 45 000 € pour l'ensemble des sept membres.

Enfin, il faut noter que la cession en cours d'Aviva France a déjà entraîné pour l'Association des coûts importants de conseil, puisque l'Association entend exercer pleinement les prérogatives dont elle dispose pour s'assurer de la préservation des intérêts des adhérents.

RÉSULTAT

Au final, le résultat est excédentaire de 237 940 €, contre 355 162 € en 2019.

Nos fonds propres s'élèvent à 5 190 145 € après affectation d'une partie de l'excédent de l'exercice.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2020, nous disposons d'une trésorerie largement positive de 8 230 225 €.

Cette trésorerie inclut, à hauteur de 2 013 737 €, des sommes revenant aux adhérents concernés par la restitution. Ces sommes ne sont donc pas disponibles pour l'Afer, et sont versées au fur et à mesure du débouclage des dossiers nécessitant un traitement particulier.

La trésorerie placée en 2020 a généré 5 991 € de produits financiers.

PRÉVISIONS 2021

Produits

Ils sont estimés à :

- Droits d'entrée	391 000 €
- Dotation d'audit et de fonctionnement	7 800 000 €
- Remboursement des frais exceptionnels liés au suivi de la cession d'Aviva France	900 000 €

Charges

Pour 2021, le budget présenté prévoit, outre l'Assemblée générale annuelle, qui devra à nouveau se tenir à huis-clos, l'envoi des « Lettre » de l'Afer, les soirées Afer, la communication, les rémunérations des administrateurs, les honoraires d'avocats et différents conseils (protection des données, mises à jour réglementaires, poursuite de la défense des adhérents).

Un budget spécifique de 600 000 € a été prévu pour les honoraires engagés dans le cadre du suivi du processus de cession d'Aviva France.

Selon ces hypothèses, le résultat pour 2021 s'établirait à 39 381 €.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 ET BUDGET 2021

en euros

	2019	2020	2021
	rappel		prévision
PRODUITS			
Droits d'entrée	167 280	531 280	391 000
Dotations de fonctionnement et d'audit	7 834 783	7 744 684	7 800 000
Remboursement frais de restitution et autres	2 109 684	80 778	0
Remboursement exceptionnel cession Aviva France			900 000
TOTAL DES PRODUITS	10 111 747	8 356 742	9 091 000

CHARGES			
Achats (imprimés, enveloppes)	1 565 641	1 182 212	1 160 000
Services extérieurs	899 955	1 085 708	1 028 457
Autres charges et services extérieurs	5 630 816	4 711 479	5 380 139
Impôts et taxes	83 340	34 914	35 987
Frais liés au personnel	1 259 190	1 020 193	841 811
Dotations amortissements et provisions	7 173	8 334	9 000
TOTAL DES CHARGES	9 446 115	8 042 840	8 455 394

Résultat d'exploitation	665 632	313 902	635 606
Résultat financier	22 968	5 991	4 775
Résultat exceptionnel	-15 076	30 485	-600 000
Impôt sur les bénéfices	318 362	112 438	1 000
Résultat net	355 162	237 940	39 381
Réserves Cumul des exercices	4 952 205	5 190 145	5 229 526

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

en euros

ACTIF	2019	2020
Immobilisations	45 693	215 095
Avances sur commandes	307 352	157 428
Créances diverses	784 699	641 887
VMP et compte à terme	500 013	500 013
Disponibilités	6 236 570	7 730 212
Charges constatées d'avance	124 721	25 641
TOTAL BILAN	7 999 048	9 270 276

PASSIF	2019	2020
Fonds Associatif	38 112	38 112
Report à nouveau	4 558 931	4 914 093
Résultat de l'exercice	355 162	237 940
Emprunts et dettes financières diverses	476 597	838 232
Dettes fournisseurs	383 878	999 911
Dettes fiscales et sociales	464 744	184 246
Autres dettes	1 641 170	2 057 742
Produits constatés d'avance	80 454	0
TOTAL BILAN	7 999 048	9 270 276

Extraits des comptes certifiés par notre Commissaire aux comptes. Le rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur le site Internet de l'Association (www.afer.fr)

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES*
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Trésorière de l'Association et animation des partenariats de l'Afer

Au titre de l'exercice 2020, Madame Michèle Saint-Marc a perçu des honoraires pour ses fonctions de Trésorière de l'Association, de Déléguée à l'animation des partenariats de l'Afer au profit des Adhérents et pour ses missions Afer Senior et Viager.

Pour ces différentes missions, le montant total hors taxes versé des honoraires est de 96 000 € HT, soit toutes taxes comprises 115 200 € TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2020, Monsieur Jack Lequertier a perçu pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association, une rémunération brute de 153 995 €, soit une rémunération charges sociales incluses de 242 243 €.

Présidence de l'Association

Au titre de l'exercice 2020, Monsieur Gérard Bekerman a perçu pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération brute de 277 816 €, soit une rémunération charges sociales incluses de 385 546 €.

Comité consultatif

Président du Comité consultatif et Président de la Commission relation adhérents

Au titre de l'exercice 2020, Monsieur Jean-Pierre Legatte, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président du Comité consultatif et de la Commission « relations adhérents » des honoraires pour un montant hors taxes de 34 280 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 41 136 € TTC.

Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif et membre du Conseil de surveillance de la gestion de la Sicav Afer Premium

Au titre de l'exercice 2020, Monsieur Stanislas Bernard, Administrateur de l'Association, a perçu pour ses fonctions de Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif, et de membre du Conseil de surveillance de la

gestion de la Sicav Afer Premium, des honoraires d'un montant hors taxes de 20 000 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 21 700 € TTC.

Déléguée au conseil de surveillance de la gestion des fonds

Au titre de l'exercice 2020, Madame Myriell Pellissier, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée au conseil de surveillance de la gestion des fonds, des honoraires hors taxes de 12 500 € HT, soit toutes taxes comprises, 15 000 € TTC.

Déléguée à la protection des données

Au titre de l'exercice 2020, Madame Véronique Staeffen, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée à la protection des données des adhérents de l'Association, des honoraires d'un montant hors taxes de 10 000 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 12 000 € TTC.

Indemnités de présence

Une indemnité forfaitaire est allouée aux Administrateurs non membres du Bureau pour leur participation aux travaux du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020, pour les montants suivants :

Isabelle Boureau-Post :	8 000 €
Pascale Linant de Bellefonds :	8 000 €
Myriell Pellissier :	8 000 €
Véronique Staeffen :	8 000 €
Stanislas Bernard :	8 000 €
Jean-Pierre Legatte :	8 000 €

Soit un montant global de 48 000 €.

*Le Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, Carmyn, sur les Conventions réglementées, est publié sur le site www.afer.fr

RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROJETS DE RÉSOLUTIONS AGRÉÉS PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre Conseil d'Administration est composé d'hommes et de femmes compétents et efficaces qui ont su apporter à l'Afer paix, stabilité et prospérité dans le strict respect des statuts de l'Association.

Souhaitant poursuivre dans cette voie, ils vous invitent à voter :

POUR les Résolutions 1 à 11

C'est dans ce sens que seront exercés les pouvoirs adressés au Président de l'Afer

Les résolutions 1 à 4 portent sur l'approbation par les adhérents de l'activité, des comptes 2020 de l'Association, des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes et du budget 2021.

La résolution 5 concerne le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.

La résolution 6 confirme le mandat au Conseil d'administration pour défendre l'intérêt des adhérents au regard de l'acquisition d'Aviva France par le nouveau partenaire assureur.

La résolution 7 a pour but d'améliorer la qualité du service à l'adhérent suite à la migration informatique.

Les résolutions 8 à 9 concernent le renouvellement du mandat de deux Administrateurs.

La résolution 10 concerne la nomination d'une nouvelle Administratrice.

La résolution 11 permettra la mise en place de la valorisation quotidienne et la poursuite du développement de l'offre financière.

RÉSOLUTION 1

Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration, l'approuve.

RÉSOLUTION 2

Comptes de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Trésorier de l'Association et du rapport du Commissaire aux comptes concernant les comptes annuels pour l'exercice 2020, approuve les comptes annuels de l'Association tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, donne quitus de leur gestion aux Administrateurs et affecte l'excédent de l'exercice pour 118 970 € (Cent dix huit mille neuf cent soixante-dix euros) en report à nouveau et le solde à parts égales aux fonds de dotation Afer.

RÉSOLUTION 3

Rapport spécial du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, approuve les conventions visées audit rapport.

RÉSOLUTION 4

Approbation du budget 2021

L'Assemblée Générale, connaissance prise du budget de l'Association pour l'exercice 2021 tel qu'il lui est présenté, approuve ce budget, ainsi que les opérations qu'il prévoit.

RÉSOLUTION 5

Mandat du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrive à échéance, décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat de la SAS CARMYN 6, rue de Thann 75017 Paris. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

RÉSOLUTION 6

Avis sur l'acquisition d'Aviva France

L'Assemblée Générale renouvelle sa confiance au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre les dispositions des articles VIII.3 et IX.3 des statuts, afin de donner un avis sur l'acquisition d'Aviva France par le nouveau partenaire assureur en fonction des engagements qu'il aura pris dans l'intérêt des adhérents de l'Afer.

RÉSOLUTION 7

Qualité de service aux adhérents

À la suite de la migration informatique opérée sous la responsabilité du partenaire Aviva, l'Assemblée Générale donne mandat au Président de l'Afer afin d'engager tous les moyens permettant d'assurer la qualité de service due aux adhérents.

RÉSOLUTION 8

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Myrielle Pellissier

Sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Myrielle Pellissier pour une durée de cinq années, qui prendra

fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

RÉSOLUTION 9

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Legatte

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Jean-Pierre Legatte pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

RÉSOLUTION 10

Nomination d'une nouvelle Administratrice Madame Lyne Dahan

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme Madame Lyne Dahan Administratrice pour une durée de cinq années, mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.



Lyne est retraitée de la Fonction Publique et adhérente de l'Afer depuis plus de 10 ans. Originaire de Lyon, elle a exercé pendant 30 ans le métier d'Inspectrice des Finances publiques et a pu ainsi acquérir de solides connaissances qu'elle saura partager avec l'Association.

RÉSOLUTION 11

Nouvelles offres et options financières

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour mettre en place la valorisation quotidienne, pour poursuivre le développement de l'offre financière (nouveau support Eurocroissance selon les modalités prévues par la Loi Pacte, et notamment, une UC Afer Tech selon l'initiative TIBI, une UC labellisée Finansol et une UC labellisée Greenfin), et pour la mise en place de nouvelles options financières (Gestion Sous Mandat, Rééquilibrage automatique notamment).

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONDS GARANTI EN EURO

Pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers ayant conduit à distribuer le taux de rendement net du Fonds Garanti en euro.

AU DÉBIT	Montants
Frais de gestion financière	10 417 300
50% des contributions à l'Organic	802 064
Déficits techniques sur les rentes viagères en service	-
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des placements	6 032 209
Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	926 024 755
Dotations à la provision pour participation aux excédents	-
Dotations nettes à la réserve de capitalisation	37 598 149
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent	
Solde créditeur à reporter en 2021	879 139
TOTAL DÉBIT	981 753 616

AU CRÉDIT	Montants
Revenus bruts du portefeuille	872 773 786
Intérêts sur avances	14 659 690
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	3 406 939
Reprise nette de provisions pour dépréciation des placements	
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	8 596 386
Reprise de provision pour participation aux bénéfices*	81 000 000
Prélèvement net opéré sur la réserve de capitalisation	
Avoirs fiscaux	79 513
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	1 237 302
TOTAL CRÉDIT	981 753 616

(*) Retrouvez plus de précisions sur la provision pour participation aux bénéfices sur www.afer.fr - document « dernière situation ».

EXPLICATION DU CALCUL DU TAUX DE RENDEMENT DU FONDS GARANTI EN EURO :

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 926,02 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2020 : 42 361,61 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2020 est de $926,02 / 42\,361,61 = 0,02186$ soit un taux brut de 2,186 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1 + 2,186\%) * (1 - 0,475\%) = 1,0170$ soit 1,70 %.

LES ASSISES DE L'AFER

À l'occasion de la 7^e édition des Assises de l'Afer, 100 % digitales, nous avons réuni trois invités de marque. L'occasion de faire le point sur la situation économique mondiale, le devenir des fonds généraux et de l'assurance vie, et la stabilité des règles fiscales.

GÉRARD BEKERMAN

Président de l'Afer

« Nous attendons des engagements. En l'état, l'Afer est satisfaite. Il n'y aura aucune modification des règles juridiques et fiscales. Mais nous restons vigilants pour l'avenir. Ne déstabilisons pas les règles fiscales. »

« L'assurance vie joue un rôle majeur pour soutenir l'économie. C'est une épargne productive dont on aura besoin pour la relance. »

LIONEL CORRE

Sous-directeur des Assurances
à la Direction Générale du Trésor

« L'enjeu n'est pas de se détourner des fonds généraux. »

« Les fonds en euro vont continuer à tenir leur promesse en termes de sécurité et de liquidité, mais le risque est qu'ils ne pourront plus offrir les rendements d'hier. »

« On ne fera pas la relance en taxant l'assurance vie. »

« L'une des forces de la France est la diversité de financement de la dette de l'État. »

« Nous avons jeté les bases d'une modernisation avec la loi Pacte axée sur les investissements responsables, verts et solidaires. »

« L'objectif du Label Relance est en voie d'être réalisé : plus de 50 fonds lancés, 9 milliards d'euros d'encours et l'Afer en fait partie ! »

« Le PER, ça marche avec plus d'un million de souscripteurs, la dynamique est là... »

LAURENT SAINT-MARTIN

Député LREM, rapporteur général de la commission
des finances à l'Assemblée nationale

« Nous devons être au chevet de l'économie, des dizaines de milliards sont engagés et l'État en a les moyens. »

« L'enjeu est de redonner confiance avec un horizon car nous voyons la fin de la crise sanitaire. »

« Nous ne changerons pas les règles fiscales jusqu'à la fin de notre mandat, le Président l'a dit. Il serait injuste de taxer les successions. »

JEAN-CLAUDE TRICHET

Ancien gouverneur de la Banque de France et
ancien président de la Banque Centrale Européenne

« On était déjà dans une situation anormale avant la crise sanitaire avec une croissance potentielle moindre, des gains de productivité plus faibles qu'auparavant, des taux d'intérêt extrêmement bas et des politiques monétaires accommodantes pour soutenir les économies. »

« On a les moyens pour sortir de cette crise en 2021. »

« On ne peut pas annuler les dettes émises par les Trésors. Les niveaux de dette ne sont plus soutenables. »

« Il faut sortir de ce piège et arriver à une situation où les banques centrales ne soient plus obligées d'être accommodantes. »

« Il faut de l'equity, du capital et non plus de l'endettement au niveau mondial. En privilégiant l'endettement, on crée une anomalie car les économies deviennent plus vulnérables. »

PARLONS
AFER

En direct sur www.afer.fr
puis en replay sur Youtube
et sur le site internet de l'Afer

Suivez la **Saison 1** de notre nouveau programme digital : **Parlons Afer**.
6 émissions thématiques pour tout savoir sur les enjeux de l'assurance vie
et l'actualité de votre Association.

NOS RENDEZ-VOUS

En replay Le bel avenir des fonds généraux

En replay Afer : la vie de l'Association

En replay Afer : l'étendard de la nouvelle assurance-vie

20 mai - 18h PERin : quels atouts pour votre retraite ?

3 juin - 18h Les astuces de la clause bénéficiaire

17 juin - 18h Transition écologique : un nouvel investissement responsable



Découvrez la **Minute Afer** sur nos réseaux sociaux
Une nouvelle série de pastilles vidéo qui donne la parole
à des experts sur des sujets liés à l'épargne et l'assurance vie

afér

**LA PERFORMANCE
C'EST NOTRE AFER**

RÉSULTATS 2020
DU FONDS GARANTI EN EURO

1,70%

CONTRAT COLLECTIF
D'ASSURANCE VIE AFER

NET DE FRAIS DE GESTION
ET HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX

www.afer.fr

Affiche du taux 2020
*1,70 % net de frais de gestion et hors prélèvements
sociaux et fiscaux. Les performances passées ne
préjugent pas des performances futures.